



## Commission des Calendriers, Coupes et Championnats (séniors )

Réunion du 04 septembre 2025

Procès Verbal

Président : R. Loubeyre

Présents : Y. Blanc, G. Chevalier, Fr. Fillon, J. Maze, M. Salesse, S. Potel

Invités : N. Lamotte, J. Llinarès, B. Madamour  
( membres de la Commission des Clubs Séniors )

Excusés : Ch. Bilbaut, A. Mespoulhès, V. Nolorgues, B. Rigal

Les participants adressent leurs vœux de complet rétablissement à André Mespoulhès, Président de l'A. S. Cezens, membre « historique » de la Commission des Clubs Séniors, en espérant le revoir bientôt le long d'une main courante...

### **Championnat Séniors Féminin :**

Onze équipes se sont engagées pour la saison sportive 2025 – 2026 :

FC Ally – Mauriac (2), CS Arpajon, AS Espinat, FC Junhac – Montsalvy, Jordanne FC, US Saint-Flour, Saint-Georges SP. L, ENT. Stade Riomois – Condat, Sud Cantal Foot, US Vallée de l'Authre, CS Vézac

Après consultation des Clubs, il a été décidé de proposer un Championnat « hybride » qui permettra aux équipes en présence, après accord préalable, de disputer les rencontres avec huit ou onze joueuses.

Le déroulement du Championnat se fera en deux phases avec, à l'automne, une première partie de saison avec constitution de deux poules de six et cinq équipes :

**Poule A :** CS Arpajon, Jordanne FC, US Saint-Flour, Saint-Georges Sp. L.  
ENT. Stade Riomois – Condat, CS Vézac

**Poule B :** FC Ally – Mauriac (2), AS Espinat, FC Junhac – Montsalvy,  
Sud Cantal Foot, US Vallée de l'Authre

Cinq dates ont été retenues pour disputer des rencontres « aller » seulement.

La deuxième phase se déroulera à partir de fin novembre jusqu'au mois de mai en rencontres « aller » et « retour » après constitution de deux poules en fonction du classement obtenu par les équipes en première phase.

Le calendrier général de la compétition est consultable sur le site du District, rubrique « Épreuves ».

A l'issue de la deuxième phase, l'équipe classée première de la poule dite « Élite » sera déclarée Championne du Cantal et obtiendra son accession en championnat de Ligue « R2 » à condition que notre compétition départementale soit arrivée à son terme avec au moins huit équipes.

**La Coupe du Cantal « Féminine »** débutera par une journée de « barrage » fixée au 14 décembre. Les quarts de finale sont programmés le 15 mars, les demi-finales le 19 avril et la finale le 07 juin.

## **Tirage au sort du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe du Cantal**

Le 1<sup>er</sup> tour, qui voit l'entrée en lice de toutes les équipes de D4 et de dix équipes de D3, est programmé le 14 septembre.

Après tirage au sort, sept équipes de D3 sont exemptées du 1<sup>er</sup> tour :

Aspre – Fontanges, Ayrens, Cère et Landes, La Chapelle – Saint-Poncy, Margeride, Pierrefort, Vézac.

Le détail du tirage au sort des douze rencontres constituant ce 1<sup>er</sup> tour est publié sur le site.

## Coupe Barrès ( 42 équipes participantes )

Selon la proposition du Comité Directeur adoptée lors de l'Assemblée Générale du District, le 21 juin dernier à Aurillac, la Coupe Barrès se déroulera cette saison en deux phases :

Phase de Championnat : ( détail des rencontres par journées sur le site du District )

5 journées prévues => 12 octobre, 02 et 23 novembre, 14 et 21 décembre

Phase éliminatoire : ( 32 équipes qualifiées à l'issue de la phase de championnat )

Seizièmes le 08 février

Huitièmes le 15 mars

Quarts de finale le 06 avril

Demi-finales le 14 mai

Finale le samedi 07 juin

Sur décision du Comité Directeur du District, la répartition des équipes doit être effectuée sur huit poules de 4 et deux poules de 5.

Les 42 équipes participantes sont donc réparties, **par tirage au sort**, dans trois poules pour les « D3 » et dans sept poules pour les « D4 », en évitant d'avoir trop de « doublons » avec le Championnat.

( composition des poules sur document en annexe )

## Questions diverses

### Horaires des rencontres :

Un courrier sera adressé à tous les Clubs afin de leur rappeler de respecter les périodes de demande de changement d'horaire d'une rencontre :

**Période verte :** ( treize jours avant la rencontre )

changement autorisé pour aller vers un horaire légal ( samedi 20 h 00 ou dimanche 13 h 00 )

**Période orange :** ( de treize à six jours avant la rencontre )

accord obligatoire de l'adversaire

**Période rouge :** ( moins de six jours avant la rencontre )

plus aucun changement

## **Rappels**

### **Feuille de match informatisée ( F.M.I. ) :**

L'utilisation de la Feuille de match informatisée est obligatoire sur toutes les rencontres des Championnats et des Coupes.

**Nota :** sa transmission doit être effectuée le dimanche avant 20 h 00.

### **Demandes de report de rencontres :**

La Commission précise qu'aucun report de rencontre programmée selon le calendrier général ne sera accordé pour des motifs divers :

Evénements locaux ( foire, fête, exposition... ), tournoi de jeunes, Coupe Gambardella – Crédit Agricole, déplacement pour une manifestation sportive ( Ligue 1, Ligue 2, Top 14... ), etc...

La date de déroulement d'une rencontre **ne peut pas être repoussée** mais, par contre, elle **pourra être avancée** en cas d'accord entre les deux Clubs concernés.

Un Club pourra être laissé libre à une date non utilisée au calendrier général par une journée de championnat s'il en fait la demande suffisamment tôt.

***Toutes les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel en vertu de l'Article 32 des Règlements généraux, dans un délai de 7 jours à compter de la date de parution du présent procès verbal.***

Le Président de la Commission des Calendriers, Coupes et Championnats,

R. Loubeyre